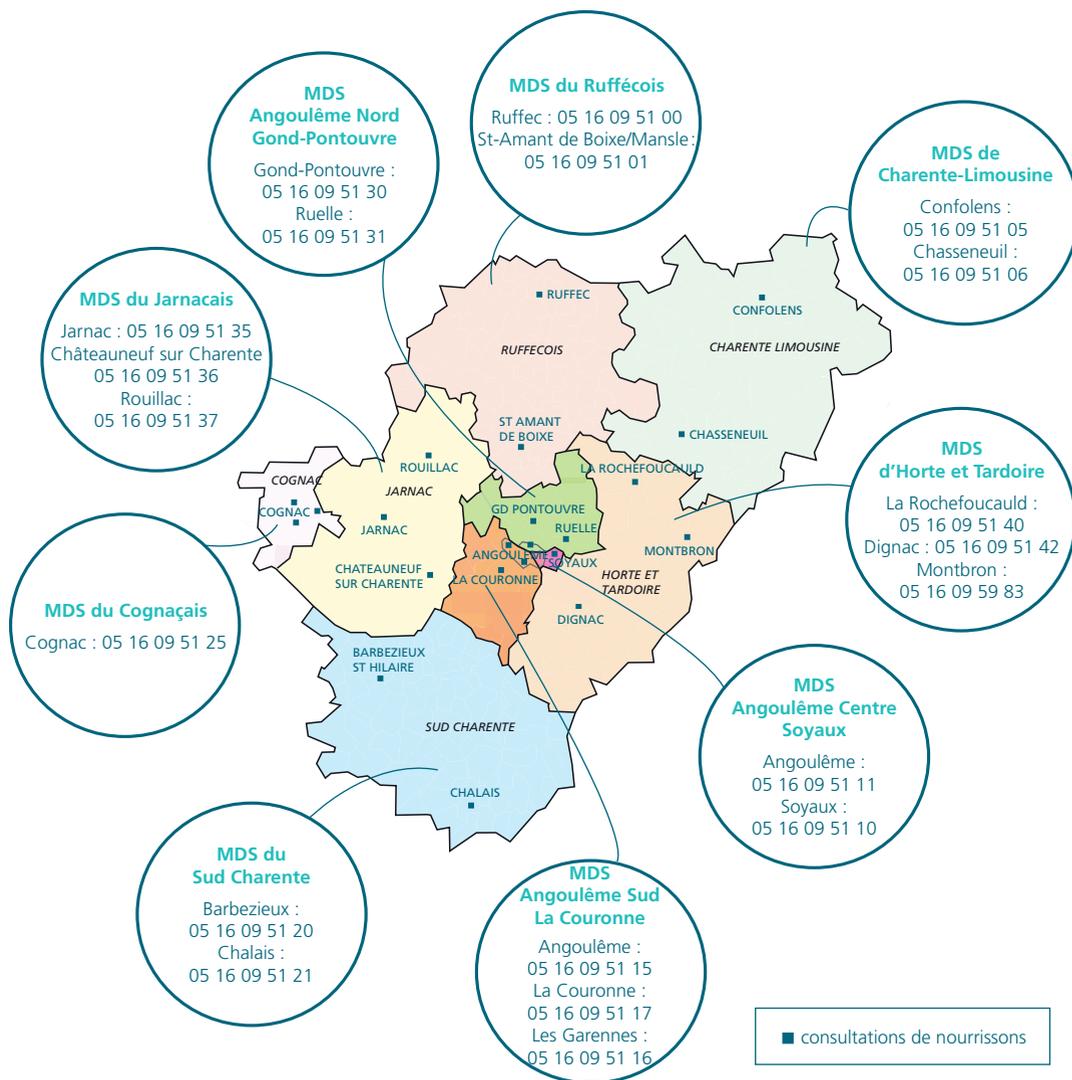


Des professionnels à votre service

Médecins, sages-femmes et infirmières-puéricultrices sont à votre écoute. Ils vous accueillent lors de permanences, en consultation ou se rendent à votre domicile.

Les centres de PMI

Contactez la Maison Départementale des Solidarités (MDS) la plus proche de votre domicile.



CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

La Protection Maternelle et Infantile

La santé et le bien être de votre enfant



DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE
Maison Départementale des Solidarités
15 Boulevard Jean Moulin - 16000 Angoulême
Tél. : 05 16 09 76 94

DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ
PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Le service de PMI

Parce que le temps d'une grossesse et les premières années d'un enfant sont des moments importants, le Département de la Charente met à votre disposition un interlocuteur privilégié : le service de PMI.

La Protection Maternelle et Infantile mène une mission de prévention et de promotion de la santé des enfants de moins de 6 ans, dans leurs différents lieux de vie : information, accompagnement parental et familial, permanences de puéricultrices, consultations par un médecin.

Les personnels travaillent en lien avec les professionnels de santé libéraux et hospitaliers.

Ces services assurés par des professionnels de santé et de la petite enfance sont mis gratuitement à disposition des familles, quelle que soit leur situation.



La santé des enfants de 0 à 6 ans

La puéricultrice du service de PMI

La puéricultrice de votre secteur, infirmière spécialisée auprès des enfants, peut vous rencontrer à votre domicile ou à son bureau pour répondre aux questions que vous vous posez :

- pour votre enfant :
 - ses soins,
 - son rythme de vie,
 - sa surveillance médicale...
- pour vous :
 - contraception,
 - modes d'accueil...



La surveillance médicale de votre enfant

Au cours de ses premières années, le bon développement de votre enfant nécessite une surveillance attentive et régulière.

Pour cela, vous pouvez faire appel :

- à votre médecin traitant,
- à un pédiatre,
- à une consultation médicale du service de PMI la plus proche de votre domicile (voir carte au dos).

